

Annexes

Éléments de méthode concernant les principales sources de données sur la santé des jeunes des Pays de la Loire	292
<hr/>	
Index des sigles	297
<hr/>	

Éléments de méthode concernant les principales sources de données sur la santé des jeunes des Pays de la Loire

■ Affections de longue durée (ALD)

Les assurés sociaux et leurs ayants droit peuvent bénéficier d'une exonération du ticket modérateur pour les soins liés à l'une des trente ALD dont la liste est fixée par décret. L'admission en ALD est prononcée par les services médicaux de l'assurance maladie, sur demande du malade ou de son médecin traitant.

L'analyse de la situation est basée sur le dénombrement annuel moyen d'admissions en ALD des habitants des Pays de la Loire pour les trois principaux régimes d'assurance maladie (régime général, régime agricole, régime social des indépendants) au cours de la période 2002-2004. Le calcul d'une moyenne annuelle sur trois années permet de limiter les fluctuations aléatoires. Les pathologies sont regroupées sur la base des chapitres et sous-chapitres de la CIM10. Ces données ont été transmises par l'Urcam et par les services médicaux de l'assurance maladie (DRSM) des Pays de la Loire.

Les comparaisons Pays de la Loire/France sont basées sur des indices comparatifs calculés à partir du nombre d'admissions en ALD, regroupées par numéro d'ALD, pour les trois principaux régimes d'assurance maladie au cours de la période 2002-2004. Ces données sont mises à disposition de la Fnors par les caisses nationales d'assurance maladie pour alimenter la base de données SCORE-santé. Les différences mentionnées dans ce rapport sont toutes statistiquement significatives au seuil de 5 %.

■ Baromètre santé et Baromètre santé jeunes Pays de la Loire

Le Baromètre santé est une enquête nationale téléphonique, réalisée par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) en population générale. Son objectif est d'étudier les principaux comportements, attitudes et connaissances des Français en matière de santé (consommation de tabac, d'alcool, usage de drogues illicites, vaccination, dépistage des cancers, santé mentale, qualité de vie...). Le renouvellement de cette enquête tous les cinq ans permet de suivre l'évolution de ces indicateurs de santé.

En 2005, plus de 30 000 personnes âgées de 12 à 75 ans résidant en France métropolitaine, ont été interrogées.

Le Baromètre santé jeunes Pays de la Loire est une extension régionale de l'enquête nationale Baromètre santé. Il a été réalisé par l'ORS des Pays de la Loire en 2000 auprès de 1 250 jeunes de 12-25 ans habitant la région, puis en 2005 auprès de 1 500 jeunes.

Les données présentées dans ce document sont issues :

- pour le niveau national, des Baromètres santé nationaux 12-75 ans,
- pour le niveau régional, des Baromètres santé jeunes Pays de la Loire 2000 et 2005. Dans certains cas, des exploitations spécifiques de la base nationale 12-75 ans ont été réalisées par l'ORS.

Les indicateurs du Baromètre santé jeunes font l'objet de comparaisons géographiques (entre les Pays de la Loire et la France), entre deux périodes (2000 et 2005) ou entre deux groupes de jeunes (par exemple, entre les jeunes résidant dans une commune urbaine et ceux résidant dans une commune rurale).

Dans ce document, pour la classe d'âge 15-25 ans, l'ensemble de ces comparaisons ont été effectuées sur la base de nouvelles valeurs à âge et sexe comparables, obtenues en utilisant la technique de standardisation par rapport à une population de référence (France métropolitaine RP99). Les différences mentionnées dans ce rapport sont toutes statistiquement significatives au seuil de 5 %.

■ Causes médicales de décès

Les statistiques des causes médicales de décès sont établies annuellement par l'Inserm CépiDc à partir des certificats médicaux de décès (qui mentionnent pour chaque décès la cause initiale et la cause immédiate de la mort, ainsi que les états morbides associés), croisés avec les informations sociodémographiques sur la personne décédée transmises par l'Insee. Les causes de décès sont codées selon la Classification internationale des maladies (9^e révision entre 1979 et 1999, 10^e depuis 2000), établie par l'Organisation mondiale de la santé.

Les données présentées dans ce document sont rapportées au lieu de domicile de la personne décédée (données domiciliées) et elles concernent uniquement la cause initiale de décès.

L'analyse de la situation régionale est basée sur la moyenne annuelle des décès survenus au cours de la période 2002-2004, le calcul d'une moyenne annuelle sur trois années permettant de limiter les fluctuations aléatoires. Ces effectifs de décès proviennent du site internet Inserm CépiDc ou de la base de données SCORE-santé gérée par la Fnors.

Pour les jeunes et l'ensemble de la population, la mortalité a été comparée entre différents niveaux géographiques (Pays de la Loire/France ou départements/France). Ces comparaisons ont été effectuées à partir d'indicateurs calculés à structure par âge et sexe comparable (standardisation par rapport à une population de référence).

L'évolution de la mortalité depuis 1980 a été analysée à partir de taux bruts de mortalité pour les jeunes de 15-24 ans et de taux comparatifs pour l'ensemble de la population, calculés sur des périodes de 3 ans.

Les différences mentionnées dans ce rapport sont toutes statistiquement significatives au seuil de 5 %.

■ Centres d'examens de santé

Les centres d'examens de santé, financés par l'assurance maladie, proposent des examens périodiques de santé aux assurés sociaux et leurs ayants droit. Dans la région des Pays de la Loire, six centres d'examens de santé sont implantés à Saint-Nazaire, la Roche-sur-Yon, Angers, Cholet, Laval et Le Mans. A l'occasion des bilans de santé réalisés dans ces centres, un certain nombre de données épidémiologiques sont recueillies.

Celles présentées dans ce document concernent 5 000 jeunes âgés de 16 à 24 ans venus consulter en 2005 dans l'un des six centres d'examens de santé de la région. Parmi ces jeunes, près de 2 900 étaient en situation d'insertion et avaient reçu une invitation spécifique pour réaliser ce bilan, les autres jeunes étaient venus consulter volontairement.

Les indicateurs de santé des personnes en situation d'insertion, recueillis à l'occasion de ces bilans, ont été comparés à ceux des autres consultants. L'interprétation des données comporte toutefois un certain nombre de limites. En effet, ces deux populations ne peuvent être considérées comme représentatives de l'ensemble des personnes en situation d'insertion d'une part, du reste de la population d'autre part. L'une comme l'autre étant constituées de personnes volontaires, certaines de leurs caractéristiques peuvent différer de celles d'un échantillon représentatif.

■ Escapad

Mise en oeuvre par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) depuis 2000 en partenariat avec la Direction du service national (DSN), l'enquête Escapad se déroule lors des Journées d'appel de préparation à la défense (JAPD). Les jeunes qui participent à cette enquête répondent à un questionnaire auto-administré anonyme sur leurs consommations de substances psychoactives. Ces adolescents sont en majorité âgés de 17 ans.

Les données présentées dans ce rapport sont issues :

- des résultats cumulés des données des enquêtes menées en 2002 et 2003 (27 000 questionnaires de jeunes résidant en France métropolitaine, dont 1 900 dans les Pays de la Loire)
- et de l'enquête 2005 (29 000 questionnaires collectés au niveau national et 1 200 au niveau régional).

■ Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI)

Le Programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) est un système de mesure médico-économique de l'activité hospitalière, qui repose sur l'enregistrement standardisé d'un certain nombre d'informations administratives et médicales.

Pour les séjours en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) sont recueillis :

- un diagnostic principal (défini à la fin du séjour comme étant celui qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et soignant),
- un diagnostic relié (diagnostic facultatif correspondant à une maladie chronique ou de longue durée ou à un état permanent au moment du séjour ; il n'a lieu d'être renseigné que si le diagnostic principal est un code compris entre Z00 et Z99 : autres motifs de recours aux soins),
- des diagnostics associés (morbidité associée au diagnostic principal ayant donné lieu à une prise en charge supplémentaire au cours du séjour),
- ainsi que les actes effectués au cours du séjour.

Les diagnostics sont codés selon la Classification internationale des maladies 10^e révision (CIM10) et les actes selon la Classification commune des actes médicaux (CCAM).

Les données présentées dans ce document concernent des séjours et non des patients (un patient hospitalisé à plusieurs reprises est comptabilisé autant de fois qu'il est hospitalisé). Les séjours comptabilisés correspondent aux séjours des habitants de la région, quel que soit leur lieu d'hospitalisation (données domiciliées). Les séjours correspondant à des séances de dialyse, chimiothérapie, radiothérapie, et d'autres traitements itératifs ne sont pas pris en compte. Sauf mention contraire, ces données reposent uniquement sur l'exploitation du diagnostic principal.

Pour la période 1998-2002, les données régionales et nationales proviennent d'exploitations de la base nationale, réalisées par l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) en lien avec le cahier des charges pour l'Évaluation des besoins de santé (EBS) dans le cadre de l'élaboration des Schémas régionaux de l'organisation sanitaire (Sros).

Pour la période 2003-2004, les données proviennent pour le niveau national d'exploitations de la base nationale réalisées par la Drees (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) et l'ORS, et pour le niveau régional d'exploitations réalisées par l'ORS, à partir de la base régionale mise à disposition par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH).

Dénombrement des accouchements

Le dénombrement des accouchements à partir du PMSI s'effectue en sélectionnant :

- les séjours avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : O62 à O66, O80 à O84,
- les séjours avec un des codes O00-O99 en diagnostic principal et un code Z37 en diagnostic associé,
- et les séjours avec un des codes CCAM suivants : JQGD001, JQGD002, QGD003, JQGD004, JQGD005, QGD007, JQGD008, JQGD010, QGD012, JQGD013, JMCA006, JQED001, JQED002, JQGD006, JQGD009, QGD011, JQGA002, JQGA003, QGA004, JQGA005, AFLB010, JMCA001, JMCA002, JMCA003, JMCA004, JNCA001, JNCA002, EDSF011, EDSA002, ELSA002, JNFA001, JNBD002.

Dénombrement des séjours pour fracture

Séjour avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : S02, S12, S22, S32, S42, S52, S62, S72.0-S72.4, S72.7-S72.9, S82, S92, T02.1-T02.5, T08, T10, T12, T14.2.

Dénombrement des séjours pour fracture du membre inférieur

Séjour avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : S72.0-S72.4, S72.7-S72.9, S82, S92.

Dénombrement des séjours pour luxation, entorse, lésion musculo-tendineuse récente

Séjour avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : S03, S09.1, S13, S16, S23, S29.0, S33, S39.0, S43, S46, S53, S56, S63, S66, S73, S76, S83, S86, S93, S96, T03, T06.4, T09.2, T09.5, T11.2, T11.5, T13.2, T13.5, T14.3, T14.6.

Dénombrement des séjours pour traumatisme intra-thoracique ou intra-abdominal

Séjour avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : S26, S27, S36, S37, S39.6, T06.5.

Dénombrement des séjours pour plaie(s)

Séjour avec un des codes CIM10 suivants en diagnostic principal : S01, S08, S05.2-S05.7, S09.2, S41, S48, S51, S58, S61, S68, S71, S78, S81, S88, S91, S98, T01.2-T01.3, T05.0-T05.5, T11.1, T11.6, T13.1, T13.6.

Index des sigles

AAH : Allocation aux adultes handicapés
ACSF : (enquête) Analyse des comportements sexuels en France
ACTP : Allocation compensatrice tierce personne
AcVC : Accident de la vie courante
AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments
Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées
ALD : Affection de longue durée
ANLCI : Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
ANPE : Agence nationale pour l'emploi
ANRS : Agence nationale de recherches sur le sida et les hépatites virales
ARH : Agence régionale de l'hospitalisation
ATIH : Agence technique sur l'information de l'hospitalisation
AVS : Auxiliaire de vie scolaire
BAAC : Bordereau d'analyse d'accident corporel
BEP : Brevet d'études professionnelles
BTS : Brevet de technicien supérieur
CADA : Centre d'accueil des demandeurs d'asile
CAF : Caisse d'allocations familiales
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle
CAT : Centre d'aide par le travail
CDAG : Consultation de dépistage anonyme et gratuit
CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
CDD : Contrat à durée déterminée
CDES : Commission départementale de l'éducation spéciale
CEP : Certificat d'études primaires
CFA : Centre de formation des apprentis
CFES : Comité français d'éducation pour la santé
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale
CHU : Centre hospitalier universitaire
CIM : Classification internationale des maladies
Clis : Classe d'intégration scolaire
CMU : Couverture maladie universelle
Cnam : Conservatoire national des arts et métiers
Cnamts : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
Cotorep : Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel
CPA : Certificat professionnel d'aptitude
CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles

Cram : Caisse régionale d'assurance maladie
Creai : Centre régional pour l'enfance et l'adolescence inadaptées
Credes : Centre de recherche, d'étude et de documentation en économie de la santé
CSF : (enquête) Contexte de la sexualité en France
DADS : Déclaration automatisée des données sociales
Dares : Direction de l'animation des recherches, des études et des statistiques
Drass : Direction régionale des affaires sanitaires et sociales
Drees : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
DRSM : Direction régionale des services médicaux (de l'assurance maladie)
DRTEFP : Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
DSM : Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders
ECEE : Enquête complémentaire à l'enquête sur l'emploi
ENNS : Etude nationale nutrition santé
Epac : Enquête permanente sur les accidents de la vie courante
EPS : Education physique et sportive
Erea : Etablissement régional d'enseignement adapté
ESAT : Etablissement et service d'aide par le travail
Escapad : Enquête sur la santé et les consommations lors de l'appel de préparation à la défense
Espad : European school survey project on alcohol and other drugs
FAJ : Fonds d'aide aux jeunes
FJT : Foyer de jeunes travailleurs
Fnors : Fédération nationale des observatoires régionaux de la santé
Francim : Réseau français des registres des cancers
HAS : Haute autorité de santé
HCSP : Haut conseil de la santé publique
HID : (enquête) Handicaps-incapacités-dépendance
HPV : Human papilloma virus
IMC : Indice de masse corporelle
IME : Institut médico-éducatif
INCa : Institut national du cancer
INCA : (étude) Individuelle nationale des consommations alimentaires
Ined : Institut national d'études démographiques
Inpes : Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
Inra : Institut national de la recherche agronomique
Inrets : Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Insee : Institut national de la statistique et des études économiques
Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale
InVS : Institut national de la veille sanitaire
Irdes : Institut de recherche et documentation en économie de la santé
IREB : Institut de recherches scientifiques sur les boissons
IST : Infection sexuellement transmissible

IUT : Institut universitaire technologique
IVG : Interruption volontaire de grossesse
JAPD : Journée d'appel de préparation à la défense
KABP : (enquête) Knowledge, attitudes, beliefs and practices
LMDE : La mutuelle des étudiants
MCO : Médecine-chirurgie-obstétrique
MDPH : Maison départementale des personnes handicapées
MSA : Mutualité sociale agricole
OCRTIS : Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants
OEDT : Observatoire européen des drogues et toxicomanies
OFDT : Observatoire français des drogues et des toxicomanies
OMS : Organisation mondiale de la santé
ONISR : Observatoire national interministériel de sécurité routière
ORL : Oto-rhino-laryngologie
ORS : Observatoire régional de la santé
PCH : Prestation de compensation du handicap
PMSI : Programme de médicalisation des systèmes d'information
PNNS : Programme national nutrition santé
PPS : Projet personnalisé de scolarisation
RMI : Revenu minimum d'insertion
RP : Recensement de la population
RSI : Régime social des indépendants
SAE : Statistique annuelle des établissements de santé
SAM : (enquête) Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière
SCORE-Santé : Site commun d'observation régionale en santé
SDF : Sans domicile fixe
Segpa : Section d'enseignement général et professionnel adapté
Sessad : Services d'éducation spéciale et de soins à domicile
Sida : Syndrome d'immuno-déficience acquise
Smic : Salaire minimum de croissance
STS : Section de technicien supérieur
Sumer : (enquête) Surveillance médicale des risques professionnels
SU.VI.MAX : (enquête) Supplémentation en vitamines et en minéraux antioxydants
UNSS : Union nationale du sport scolaire
UPI : Unité pédagogique d'intégration
Urcam : Union régionale des caisses d'assurance maladie
Usen : Unité de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle
VIH : Virus de l'immunodéficience humaine